

## CONFERENCE DU 20 MAI 2016

### **Allocution Introductive du Président**

- Bonsoir Maître TANGER,
- Madame la Directrice de l'I.E.J.,
- Mesdames & Messieurs les Présidents et Membres des Associations amies,
- Chers Etudiants,
- Chers membres de l'Institut des Droits de l'Homme de la Martinique,
- Mesdames & Messieurs,

*« Si vous cherchez de petites choses à faire, et si vous les faites bien, de grandes choses chercheront et demanderont à être accomplies » - (Chercheur de Vérité, Idries SHAH).*

Je vais vous le dire : Pour deux raisons :

- la première, qui est celle à laquelle j'ai

pensé, quand j'ai préparé mon allocution, c'est

la clôture du Cycle des Conférences

organisées par l'Institut des Droits de

l'Homme de la Martinique, en partenariat

avec l'I.E.J. Martinique.

Pourquoi cette interpellation, dès les premiers mots de mon propos ?

C'est que le Cycle des Conférences sur les Libertés et les Droits Fondamentaux, est pour l'Institut des Droits de l'Homme de la Martinique, une petite chose, à son ouverture au mois de novembre, qui devient une grande chose à sa clôture, car nous avons réalisé nos objectifs.

Ainsi, la clôture du Cycle des Conférences, est un moment important de la vie de notre Institut.

C'est l'occasion pour moi, de remercier, très sincèrement, l'Institut d'Etudes Judiciaires de la Martinique, et sa Directrice, Maître Corinne BOULOGNE YANG TING, qui assure la logistique matérielle sans laquelle, les Conférences n'auraient pu se tenir.

Je remercie également, tout particulièrement, notre vice-Présidente, Madame Claudine SALINIERE, qui fait preuve d'un dévouement sans limite, malgré les difficultés de toute nature.

C'est pourquoi, je vous demande  
d'applaudir chaleureusement, Madame la  
Directrice de l'Institut d'Etudes Judiciaires  
(I.E.J.), et Madame Claudine SALINIÈRE,  
absente excusée ce soir.

- La deuxième raison qui justifie ma citation de début de propos, c'est qu'il est rare de vivre deux événements heureux, dans une même journée.

Ce matin s'est tenue, à Madiana, la Conférence du Barreau de Fort-de-France, et ce fut pour moi, comme tous les participants, un grand moment de bonheur.

Nous avons la chance d'accueillir ce  
soir, Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre,  
Dominique NICOLAS, ce qui me donne  
l'occasion de le féliciter, publiquement.

Mesdames et Messieurs,

La dernière Conférence du Cycle des Conférences sur les Libertés et Droits Fondamentaux, est traditionnellement consacrée à une réflexion sur l'esclavage transatlantique.

Ce soir, nous avons une conférencière de choix, pour conduire notre réflexion, Maître Margaret TANGER, docteur en droit, avocat à la Cour, Membre de notre Institut, et, on peut le dire, passionnée d'histoire.

En guise de remerciement très sincère, applaudissons Maître TANGER.

Mesdames et Messieurs,

Comment introduire le sujet de ce soir :

« *De la citoyenneté après l'abolition de l'esclavage transatlantique* ».

L'histoire n'a d'intérêt, que si elle sert à comprendre le présent. C'est le fil directeur que je vais suivre, pour introduire le sujet de notre Conférence :

« *Périssent les colonies, plutôt qu'un principe* »,  
avait proclamé ROBESPIERRE.

Le principe, c'était la liberté et l'égalité de tous les hommes.

Si bien, qu'en 1848, l'abolition de l'esclavage, par la Seconde République, pouvait laisser croire, qu'avec la liberté, les anciens esclaves accéderaient également à la citoyenneté, avec tous ses attributs.

Il n'en a rien été. Au contraire, la France, pays des Droits de l'Homme, a conçu et appliqué une citoyenneté pour ses ressortissants, vivant sur son sol, et une citoyenneté de seconde zone, pour les ressortissants des colonies.

C'est donc la thèse de LAMARTINE qui a triomphé, en 1848 :

*« ... Nous voulons introduire graduellement, lentement, prudemment, le Noir, dans la jouissance des bienfaits de l'humanité, auxquels nous les convions, sous la tutelle de la mère patrie... » - (Discours 1842).*

Aujourd'hui, le mot « mère patrie » est remplacé par le mot « métropole », mais beaucoup ne savent pas qu'étymologiquement, les deux mots ont le même sens.

Dès l'abolition de l'esclavage, les anciens esclaves ont commencé une lutte incessante pour la conquête de la citoyenneté.

Le livre de la martiniquaise, Sylviane LARCHER, philosophe et politiste, aux éditions Armand COLIN (2014), préfacé par Etienne BALIBAR, philosophe, professeur Emérite de l'Université Paris X (Nanterre) raconte à merveille, la lutte des anciens esclaves pour la citoyenneté.

En dépit des progrès réels, la loi de départementalisation du 19 mars 1946, n'a pas non plus réalisé la pleine citoyenneté des ressortissants des Départements d'Outre-mer.

Ce qui a fait dire à Aimé CESAIRE, dans une formule demeurée célèbre, que les ressortissants sont « ... *non des citoyens à part entière, mais des citoyens entièrement à part...* ».

Figurez-vous, Mesdames et Messieurs, que 70 ans après la Départementalisation, le Gouvernement français donne raison aujourd'hui, à Aimé CESAIRE, puisque dans le compte-rendu du Conseil de ministre du 16 mars 2016, il est écrit en toutes lettres :

*« ... l'objectif du Gouvernement, est aujourd'hui, l'égalité réelle, car il reste beaucoup à faire pour que le rattrapage soit plein et entier. C'est tout le sens de la mission sur l'égalité réelle confiée au député Victorin LUREL, et de la nomination d'une Secrétaire d'Etat, chargée de l'égalité réelle ».*



Voilà introduit le thème de notre réflexion, je cède la parole, à Madame la Directrice de l'Institut d'Etudes Judiciaires de la Martinique.

Raymond AUTEVILLE  
*Ancien Bâtonnier*